

DÉLIBÉRATION
du Conseil d'Administration de l'Université de Bretagne Sud
SÉANCE du 22 mai 2015

Délibération n° 44-2015

Le conseil d'administration approuve à l'unanimité :

- Le cadrage de la rémunération des agents recrutés dans le cadre d'un contrat de recherche,
- Les mesures dérogatoires.

Membres en exercice : 26 membres

<u>Votes</u> : 17	Pour :	17
	Contre :	0
	Abstention(s) :	0

Délibération adoptée.

Visa du Président

Jean PEETERS



Document(s) en annexe au présent extrait : Projet de délibération et grille de rémunération applicable aux agents contractuels recrutés dans le cadre de contrats de recherche
--

Extrait transmis au Recteur, Chancelier des Universités le : 10 juin 2015

Document mis en ligne le : 10 juin 2015